

S.C.P. BAUDEU – LEVY

Avocats

Eric BAUDEU

DES Sciences Criminelles
Spécialiste en Droit social et en Droit Commercial
AVOCAT

Jessy LEVY

Dess Droit des Affaires
Spécialiste en Droit social
AVOCAT

Céline ULBRICH

AVOCAT

David ALVES DA COSTA

Dess Juriste d'Affaires Internationales
AVOCAT

SCP AUNAY

Avocats Associés
101 boulevard de Strasbourg
BP 634
76059 LE HAVRE cedex

Lettre adressée par fax

02.35.41.10.00

Rouen, le 9 septembre 2005

OFFICIELLE

Dossier suivi par : Me Eric BAUDEU

*Références à rappeler -
dans toutes correspondances.*

Affaire : CGT PAH C/ MASSON

Nos Réf. : 250108 - CGTPAH001 - EB/PG

Mon Cher Confrère,

Je réponds à votre lettre officielle du 6 septembre 2005, dont les termes me surprennent.

Je vous ai adressé l'intégralité des documents portés au dispositif de l'ordonnance de référé du 12 juillet 2005.

Mon client et le votre n'ont pas la même lecture des dispositions de l'article 20 des statuts.

J'attire votre attention sur les documents qui vous ont été transmis en exécution de l'ordonnance du 12 juillet 2005, notamment les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports de la Commission de Contrôle, le Trésorier ou le Trésorier-Adjoint fait, comme cela était toujours fait depuis de 20 ans, un rapport verbal aux termes duquel il rend compte à l'Assemblée Générale et à la Commission de Contrôle de l'état de sa caisse.

Ce rapport est donc public, comme le sait d'ailleurs parfaitement Monsieur MASSON qui a assisté jusqu'en 2005 aux Assemblées Générales.

Je vous ai également transmis les rapports de la Commission de Contrôle.

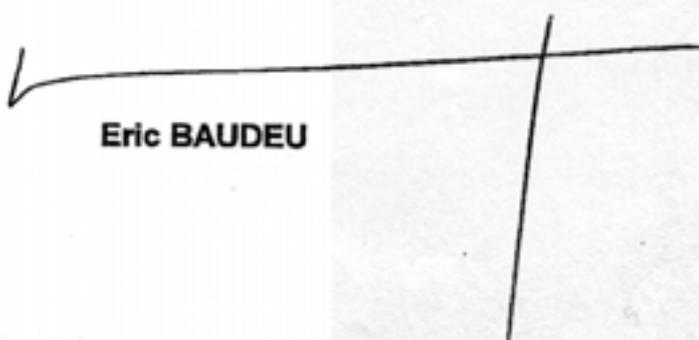
En aucun cas, le Président n'a ordonné la production de la comptabilité analytique du Syndicat, ce que part une interprétation erronée de l'article 20, votre client cherche à obtenir par voie détournée.

Mon client estime avoir satisfait aux termes du dispositif de l'ordonnance de référé du 12 juillet 2005.

Vous comprendrez qu'il ne peut pas communiquer des documents qui n'existent pas et dont la production n'est, d'ailleurs, pas ordonnée en tant que telle.

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.


Eric BAUDEU